

SERVICE VOIRIE

79 rue Pierre Sémard 92320 CHATILLON

01 58 07 15 71

st.voirie.secretariat@chatillon92.fr

La demande devra être envoyée au minimum 2 semaines avant la date souhaitée à l'adresse mail ci-dessus.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE STATIONNEMENT

<u>LE DECLARANT</u>		
□ M.	□ Mme	□ Société (N° de Siret :)
NOM :		Prénom :
Adresse :		
Code Postal	1	Ville :
Tél :		Mail:
INFORMAT	TIONS NECESSAIF	RES_
Adresse de stationnement :		
Nombre de places de stationnement à réserver : Place(s) de stationnement (1 place = 5 mètres linéaire)		
A compter du : jusqu'au :		
Soitjour(s)		
Monte meuble : non		
DROITS DE VOIRIE		
Par délibération n° 2022/42 du 24 mai 2022 et n° 2022/54 du 06 juillet 2022, la redevance pour l'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement est fixée à 15 euros par jour et par emplacement . La redevance pour stationner un monte meuble est fixée à 30 euros par jour par unité .		
ENGAGEM	ENT DU DECLARA	NT
Je m'engage à régler la totalité des droits ou redevances de voirie relatifs à la présente demande et déclare avoir pris connaissances des tarifs en vigueur à la date de la permission demandée.		
Je m'engage à avertir le service voirie en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.		
Le règlement s'effectuera par chèque ou par virement à réception de la facture.		
DATE:		
NOM ET SIGNATURE :		